

*Direction des ressources humaines*

Dossier suivi par : Thibault BAZIRE

**Arrêté complémentaire portant tableau d'avancement de grade - année 2025  
INGENIEUR PRINCIPAL**

**Le président du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2025	PERROTTE	Delphine	Ingénieur

**Article 2** - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 07/11/2025

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation  
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).